

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2018

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le 9 juillet deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13 (11 à 20h25 ; 12 à 20h35)
- Votants : 13 (11 à 20h25 ; 12 à 20h35)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 juillet 2018

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE (20h35), Cécile HAGE HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOÎT (20h45), Hervé BOREAN, Valérie DASCILASSOUT, Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

Procurations : Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX

Excusée : Sylvie BARBE

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h25 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : l'ensemble des membres du conseil municipal présents approuve la proposition.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2018 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose le rajout d'une délibération en point 6, pour établir une convention PUP dans le cadre du Permis SELES – REY à Vers-Pétard.

DELIBERATIONS

1) Étude de faisabilité projet Auberge à Charly : demande aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Dans le cadre de l'auberge prévue à Charly, et grâce à la présence des sites du Petit Pays sur la commune labélisés Site touristique emblématique régionale, la commune peut se voir octroyer une subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité à hauteur de 50% du montant de celle-ci soit 3 200€.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de lui donner l'aval pour lancer cette demande auprès des services de la Région.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 11 membres présents et représentés.

Arrivée de Mr VIDONNE Vincent à 20h35 et Mme BENOIT Pauline à 20h45.

2) Financement des travaux Auberge : subvention départementale au titre du Plan Tourisme

Pour la réalisation des projets d'auberge (restauration et hébergement), le Conseil Départemental propose des subventions pour l'aide aux travaux. Aussi Monsieur le Maire propose de faire la demande pour une subvention à hauteur de 450 00€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents et représentés.

3) Décision modificative au budget Primitif 2018 (budget principal) : créditer la ligne comptable 10226 en dépenses d'investissement, suite à l'obligation de rembourser trop perçu de TLE (diminution de la SHON réelle / autorisation du PC09 11X0001)

Suite à certains dégrèvements passé (voir délibération 29-2018) et potentiel(s) pour 2018 de la taxe d'urbanisme liés à autorisations, la commune d'ANDILLY doit restituer à l'Etat, qui en a fait l'avance, certaines sommes.

Non prévue au Budget Primitif 2018, il est nécessaire donc de créditer la ligne comptable 10226 en dépenses d'investissement pour effectuer le remboursement.

Aussi, il est proposé de le faire en prélevant 2000 euros sur les crédits votés au chapitre 020 « Dépenses imprévues » en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents et représentés.

4) Répartition des subventions 2018 allouées aux associations

Suite à une première réflexion collective, Monsieur le Maire présente les propositions de subvention 2018 aux associations suivantes :

- Montailoux Salève Randos	200€	- Etoile sportive de Cernex	500€
- Sociétés sportives culturelles (télési du Salève)	500€	- Coopérative scolaire	4 000€
- Foyer ski de Fond Salève	450€	- Allo Stop Alcool	500€
- CODC Cruseilles	500€	- les Galopins d'Andilly	200€
- La Balouria	500€	- ADMR	1250€
- Banque Alimentaire 74	500€		
- Mercredis des neiges	200€		
- Prévention routière	200€		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents et représentés.

5) Convention avec la SPA Marlioz

Suite à la présence de très nombreux chats errants sur la commune, la SPA de Marlioz propose une convention avec la commune permettant à cet organisme de récupérer les chats errants pour les stériliser avant de les ramener sur place. Compte tenu de la quantité grandissante de ces cas de figure et de la gêne occasionnée pour les riverains, Monsieur le Maire propose la mise en place de cette convention.

Le conseil municipal approuve, à 8 voix « pour », 3 « contre » et 2 « abstentions », les termes de la convention avec la SPA de Marlioz, et donne pouvoir au maire de la signer

6) Convention PUP dans le cadre du Permis SELES-REY à Vers Pétard

La parcelle B1623 sur laquelle un projet de permis de construire a été déposé, est située dans le secteur « Saint Symphorien le Bas », où un Projet Urbain Partenarial avait été mis en place en 2013 dans le but de fournir les équipements publics (assainissement et défense incendie) nécessaires.

Aussi, une Convention de Projet Urbain Partenarial « Saint Symphorien 3 » énoncera toutes les modalités de la prise en charge financière de la quote-part du montant des travaux d'assainissement fixée à 25 429,00 euros TTC par logement et de défense incendie fixée à 934,00 euros TTC par logement, réalisés par la commune et la communauté de communes du Pays de Cruseilles, et sera signée entre la commune et le demandeur du projet de permis de construire

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, les termes de la convention, et autorise Mr Vincent VIDONNE à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

1) Procédure DUP – Secteur des Moulins : demande de mission d'études et d'assistance technique auprès de la DREAL – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, suite au départ de Mme Valérie DASCILASSOUT à 21h15, la commande de cette mission.

2) Restauration et Reliure des Registres (État Civil, tables décennales depuis 1814).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 12 membres présents et représentés

3) Location de l'appartement au 178, Route du Mont Sion

L'appartement situé à l'adresse ci-dessus sera disponible début octobre 2018, et loué à 700€/mois.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 12 membres présents et représentés.

4) Fermeture estivale de la mairie

Comme chaque année, la mairie sera fermée les semaines 32 et 33 ; mais les bureaux de la mairie seront ouverts samedi 4 août.

5) Une réunion d'information pour les parents d'élèves est programmée le 4 septembre 2018 à l'école avec à 19h l'aspect école, et à 20h, le périscolaire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h35.

Andilly, le 10 juillet 2018

Mr le Maire,
Vincent HUMBERT

